



Editorial

UNIDAD DE ANÁLISIS POLÍTICO Y SEGURIDAD CORPORATIVA

ANALYSE DU SITUATION

GLOBAL

Guerre en Ukraine, des origines aux perspectives d'évolution : le risque d'un conflit d'usure sans règlement politique

RÉGIONAL

Retombées stratégiques du « Bouclier des Amériques » sur la zone, lutte contre la criminalité transnationale organisée

LOCAL

La Colombie s'engage-t-elle dans une nouvelle dynamique de conflit hybride face aux groupes armés illégaux sur son territoire national ?

Guerre en Ukraine, des origines aux perspectives d'évolution :

Le risque d'un conflit d'usure sans règlement politique

Le conflit conventionnel le plus structurant du XXI^e siècle oppose deux États ayant partagé, pendant l'essentiel du siècle dernier, le même ensemble fédéral, socialiste et centralisé : l'Union soviétique. Engagées dans une confrontation directe depuis le 24 février 2022, la Russie et l'Ukraine s'inscrivent toutefois dans une trajectoire conflictuelle amorcée dès 2013. Cette crise trouve sa genèse dans la vague de contestations déclenchée par le refus de l'alors président ukrainien, Viktor Ianoukovitch, de parapher l'Accord d'association avec l'Union européenne au profit d'un réalignement stratégique sur Moscou. Par la suite, ces mobilisations se sont élargies à des revendications structurelles, dénonçant la corruption systémique et la dérive autoritaire du régime (CEMEES, 2025).

L'escalade de ces contestations, désignées sous le nom d'Euromaïdan, a conduit au

renversement de Ianoukovitch en février 2014. À la suite de la fuite du président vers la Russie, le Parlement ukrainien a formellement voté sa destitution, ouvrant une séquence d'instabilité politique qui s'est imposée comme l'un des facteurs déclencheurs majeurs du conflit ultérieur entre Moscou et Kiev (France 24, 2024).

Par la suite, dans le sillage de l'instabilité politique et sociale provoquée par ces événements, le régime politique ukrainien a opéré une transition marquée par le rétablissement des réformes constitutionnelles de 2004, lesquelles renforçaient la dimension parlementaire-présidentielle du système. C'est dans ce contexte qu'est intervenue l'annexion de la Crimée, orchestrée par lesdits « petits hommes verts » — terme désignant des forces spéciales russes opérant sans insignes militaires permettant d'établir publiquement leur appartenance aux forces armées de la Fédération de Russie. Ce dispositif visait délibérément à préserver un déni plausible quant à l'implication directe de Moscou et à empêcher, tout au moins dans un premier

emps, l'attribution formelle de l'opération à l'État russe. Ces effectifs ont été déployés sur plusieurs points géostratégiques de la péninsule, assurant un contrôle rigoureux des infrastructures critiques — notamment dans la ville de Simferopol —, dans le cadre d'un processus ayant abouti à l'annexion de la Crimée par la Russie. (Deangelillo, 2024).

L'ensemble de ces facteurs a précipité la dynamique conflictuelle jusqu'à l'échéance précitée du 24 février 2022, date à laquelle les forces armées russes ont engagé, sous le commandement direct de Vladimir Poutine, une opération militaire d'envergure contre l'Ukraine. Ce déploiement a ciblé des secteurs stratégiques du pays, notamment ses principaux centres de gravité économiques et politiques, à l'instar de la capitale, Kiev. L'exécutif russe a formellement justifié cette intervention au titre de la légitime défense, invoquant l'article 51 de la Charte des Nations unies. Moscou a notamment soutenu que l'Ukraine servait d'instrument à des acteurs tiers pour fragiliser l'appareil sécuritaire et défensif de la Russie, tout en imputant aux autorités de Kiev des exactions à l'encontre des populations civiles. Sur la base de ce narratif, Poutine a assigné à cette opération l'objectif central de « démilitariser » et de « dénazifier »

l'Ukraine, tout en appuyant l'autodéfense des régions de Donetsk et de Louhansk. Ces arguments dérogent toutefois aux cadres fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations unies, l'emploi de la force armée portant directement atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette offensive caractérise une violation de fait de l'article 2, paragraphe 4, de cette même Charte — texte sur lequel le président russe prétend paradoxalement adosser la légitimité de son action. Dès lors, le recours à l'argument de la légitime défense procède d'un dévoiement flagrant de cette notion telle que codifiée par le droit international (Organización de las Naciones Unidas, 1945).

Par ailleurs, l'argumentaire fondé sur l'autodéfense et le droit à l'autodétermination des entités constitutives du Donbass ukrainien s'avère tout aussi incompatible avec le droit international, ces territoires relevant de la souveraineté ukrainienne et ne disposant d'aucun statut d'État souverain au regard de l'ordre juridique international. Par conséquent, les justifications avancées par Vladimir Poutine pour légitimer l'intervention militaire au nom de la protection de la souveraineté et de l'autodétermination de ces régions sont dépourvues de tout fondement juridique recevable (García Alonso, 2023).

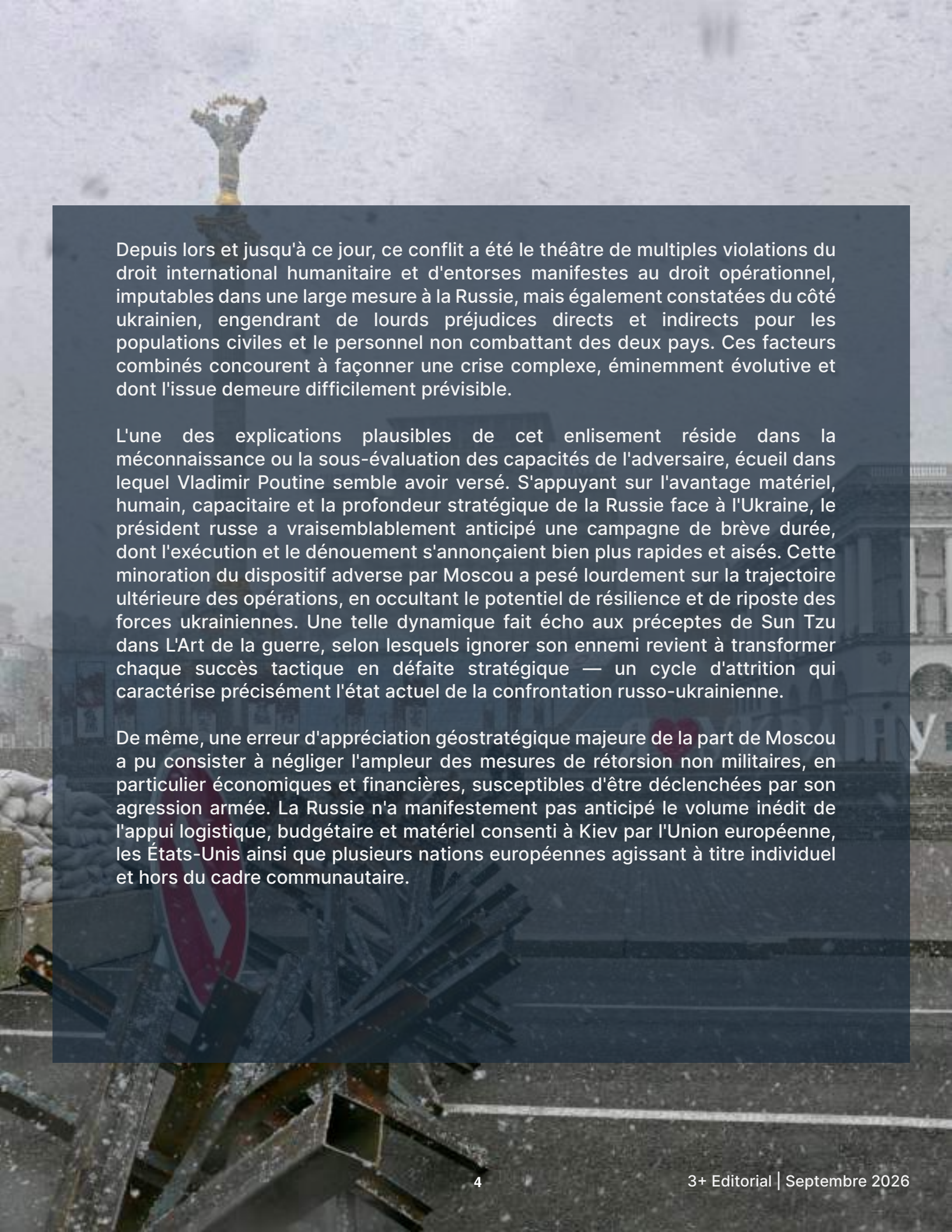
Depuis lors et jusqu'à ce jour, ce conflit a été le théâtre de multiples violations du droit international humanitaire et d'entorses manifestes au droit opérationnel, imputables dans une large mesure à la Russie, mais également constatées du côté ukrainien, engendrant de lourds préjudices directs et indirects pour les populations civiles et le personnel non combattant des deux pays. Ces facteurs combinés concourent à façonner une crise complexe, éminemment évolutive et dont l'issue demeure difficilement prévisible.

L'une des explications plausibles de cet enlèvement réside dans la méconnaissance ou la sous-évaluation des capacités de l'adversaire, écueil dans lequel Vladimir Poutine semble avoir versé. S'appuyant sur l'avantage matériel, humain, capacitaire et la profondeur stratégique de la Russie face à l'Ukraine, le président russe a vraisemblablement anticipé une campagne de brève durée, dont l'exécution et le dénouement s'annonçaient bien plus rapides et aisés. Cette minoration du dispositif adverse par Moscou a pesé lourdement sur la trajectoire ultérieure des

opérations, en occultant le potentiel de résilience et de riposte des forces ukrainiennes. Une telle dynamique fait écho aux préceptes de Sun Tzu dans L'Art de la guerre, selon lesquels ignorer son ennemi revient à transformer chaque succès tactique en défaite stratégique — un cycle d'attrition qui caractérise précisément l'état actuel de la confrontation russo-ukrainienne.

De même, une erreur d'appréciation géostratégique majeure de la part de Moscou a pu consister à négliger l'ampleur des mesures de rétorsion non militaires, en particulier économiques et financières, susceptibles d'être déclenchées par son agression armée. La Russie n'a manifestement pas anticipé le volume inédit de l'appui logistique, budgétaire et matériel consenti à Kiev par l'Union européenne, les États-Unis ainsi que plusieurs nations européennes agissant à titre individuel et hors du cadre communautaire.





Depuis lors et jusqu'à ce jour, ce conflit a été le théâtre de multiples violations du droit international humanitaire et d'entorses manifestes au droit opérationnel, imputables dans une large mesure à la Russie, mais également constatées du côté ukrainien, engendrant de lourds préjudices directs et indirects pour les populations civiles et le personnel non combattant des deux pays. Ces facteurs combinés concourent à façonner une crise complexe, éminemment évolutive et dont l'issue demeure difficilement prévisible.

L'une des explications plausibles de cet enlisement réside dans la méconnaissance ou la sous-évaluation des capacités de l'adversaire, écueil dans lequel Vladimir Poutine semble avoir versé. S'appuyant sur l'avantage matériel, humain, capacitaire et la profondeur stratégique de la Russie face à l'Ukraine, le président russe a vraisemblablement anticipé une campagne de brève durée, dont l'exécution et le dénouement s'annonçaient bien plus rapides et aisés. Cette minoration du dispositif adverse par Moscou a pesé lourdement sur la trajectoire ultérieure des opérations, en occultant le potentiel de résilience et de riposte des forces ukrainiennes. Une telle dynamique fait écho aux préceptes de Sun Tzu dans L'Art de la guerre, selon lesquels ignorer son ennemi revient à transformer chaque succès tactique en défaite stratégique — un cycle d'attrition qui caractérise précisément l'état actuel de la confrontation russo-ukrainienne.

De même, une erreur d'appréciation géostratégique majeure de la part de Moscou a pu consister à négliger l'ampleur des mesures de rétorsion non militaires, en particulier économiques et financières, susceptibles d'être déclenchées par son agression armée. La Russie n'a manifestement pas anticipé le volume inédit de l'appui logistique, budgétaire et matériel consenti à Kiev par l'Union européenne, les États-Unis ainsi que plusieurs nations européennes agissant à titre individuel et hors du cadre communautaire.

Retombées stratégiques du « Bouclier des Amériques » sur la zone, lutte contre la criminalité transnationale organisée

Récemment, de nouveaux États ont rejoint la Coalition des Amériques contre les cartels (A3C), initiative promue par les États-Unis sous la présidence de Donald Trump, actuel chef de l'État américain. Ce dispositif a pour objectif de renforcer la sécurité multilatérale, la liberté et la prospérité régionale à travers la coopération entre les nations signataires et alignées sur les orientations de l'administration Trump. Parmi ces axes figure la conduite d'une posture résolument offensive, articulée autour d'opérations militaro-policières contre les groupes armés illégaux, dont le modèle économique repose principalement sur les flux financiers illicites générés par le trafic de substances psychoactives. Ces cargaisons sont ensuite acheminées clandestinement à destination des États-Unis et de l'Europe, transitant principalement par les infrastructures portuaires des façades caraïbe et pacifique de l'Amérique latine. (U.S. Department of the State, 2026).

À ce jour, quatorze nations composent ce dispositif : l'Argentine, le Salvador, la République dominicaine, la Bolivie, l'Équateur, le Paraguay, le Honduras, Trinité-et-Tobago, le Panama, le Costa Rica, le Chili, le Guyana, le



Pérou et la Colombie, cette dernière constituant l'adhésion la plus récente (U.S. Department of the State, 2026). Cet élargissement fait suite à l'alternance politique à Bogotá, passant de l'administration de l'ancien président Gustavo Petro — dont la doctrine de défense privilégiait les processus de paix et l'engagement du dialogue avec les groupes armés — à l'actuel gouvernement d'Abelardo de la Espriella, résolument partisan d'une posture offensive et intransigeante face aux organisations armées illégales (Ministerio de Defensa Nacional de Colombia, 2026).

Dans ce prolongement, il convient de souligner que le « Bouclier des Amériques » — autre dénomination de l'A3C — dépasse le cadre strict d'un mécanisme de coopération sécuritaire : il matérialise une convergence politique et idéologique étroite entre les États

participants et l'exécutif américain. La sélection des pays partenaires semble répondre, au-delà de leurs capacités opérationnelles et de leur volonté de coopération, à un alignement direct sur les priorités stratégiques de l'administration Trump, au premier rang desquelles la lutte contre le narcotrafic, l'immigration irrégulière et la criminalité transnationale organisée.

Dès lors, l'absence initiale du Brésil et de la Colombie dans l'architecture de ce mécanisme a mis en exergue les divergences de fond entre leurs administrations respectives et les impératifs de Washington sur ces thématiques. L'alternance gouvernementale intervenue par la suite en Colombie et son adhésion immédiate au « Bouclier des Amériques » corroborent la corrélation étroite entre l'orientation politique des États et leur degré d'intégration au sein de cette coalition (Mazo, 2026).



Par ailleurs, la dimension idéologique de la Coalition des Amériques contre les cartels s'illustre également par sa filiation potentielle avec une réactualisation de la doctrine Monroe, dont le principe directeur a historiquement été résumé par la formule « l'Amérique aux Américains ». Dès lors, l'un des piliers stratégiques de l'A3C résiderait dans la volonté de Washington d'endiguer l'influence grandissante de la République populaire de Chine sur le continent américain, tout particulièrement en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Facio, 2026). Au cours des dernières décennies, plusieurs États de la zone ont resserré leurs relations avec Pékin à la

faveur d'initiatives telles que les Nouvelles routes de la soie, renforçant leur coopération bilatérale dans de multiples secteurs, notamment la construction, le financement et la gestion d'infrastructures critiques, ports maritimes inclus (Forum économique mondial, 2018). Ainsi, cette initiative américaine peut également s'analyser comme un levier visant à consolider le positionnement stratégique des États-Unis dans la région et à neutraliser l'expansionnisme chinois au sein de domaines hautement géopolitiques.

D'autre part, un élément notable réside dans le fait que, consécutivement à l'adhésion de la Colombie, les États-Unis — représentés par le commandant du Commandement Sud, le général Francis Donovan —, l'Équateur — par l'intermédiaire de son ministre de la Défense, Gian Carlo Loffredo — et la Colombie — par son ministre de la Défense, le général de division (2S) Jorge Mora — ont officialisé le lancement du « Trident de la Sécurité ». Cette initiative établit un cadre de coopération trilatérale, adossé au « Bouclier des Amériques », visant à verrouiller les axes de narcotrafic traversant les territoires de ces trois États et à frapper, par ce levier, les circuits économiques illicites alimentant les organisations criminelles. Ce dispositif opérationnel reposera sur un partage renforcé du renseignement, une réponse coordonnée face à ces groupes et une interopérabilité accrue entre les forces de sécurité des trois nations (Ministerio de Defensa Nacional del Ecuador, 2026).

Enfin, il s'avère impératif que cette initiative s'articule dans le strict respect des principes cardinaux du droit international et du système interétatique, tout particulièrement en ce qui a trait à la souveraineté et à l'indépendance des États. Cet arbitrage revêt une acuité particulière au regard du déploiement de contingents des forces armées américaines au sein des pays signataires et des régimes d'immunité de juridiction prévus pour leurs opérations. Ces clauses statutaires sont susceptibles de susciter de sérieuses réserves constitutionnelles et politiques relatives à l'exercice de la souveraineté étatique, dans la mesure où le personnel militaire américain échapperait à l'application du droit pénal local dans le cadre des missions conduites sous l'égide du « Bouclier des Amériques ». De surcroît, ces dispositions accorderaient aux forces américaines un accès non restreint aux infrastructures critiques nationales — ports maritimes inclus — aux fins d'activités de surveillance et de sécurisation liées aux objectifs de cette coalition (Facio, 2026).

Dans ces conditions, l'intégration des États latino-américains au « Bouclier des Amériques » configure un arbitrage complexe entre gains d'opportunité et vulnérabilités stratégiques pour les parties prenantes. Si la montée en puissance de la coopération sécuritaire est de nature à entraver les flux des économies illicites et l'ancrage des structures criminelles transnationales, la conduite effective de ces opérations devra néanmoins préserver l'autonomie stratégique, la souveraineté et l'intégrité juridictionnelle des États partenaires. In fine, la pérennité et la portée réelle de ce dispositif tiendront tant à la capacité des pays membres à sanctuariser leur autonomie décisionnelle qu'aux modalités d'intervention des forces américaines sur leurs sols respectifs, gage indispensable pour maintenir cette coopération dans les limites fixées par le droit international et les cadres régissant l'ordre international.



La Colombie s'engage-t-elle dans une nouvelle dynamique de conflit hybride face aux groupes armés illégaux sur son territoire national ?

Au cours des dernières années du conflit armé interne colombien, les moyens et méthodes de combat ont connu une mutation substantielle. On observe une transition progressive d'une dynamique classique de guérilla — caractérisée par l'engagement de petits détachements menant des actions cinétiques éclair au moyen d'armements légers, principalement des fusils d'assaut, avant de décrocher pour refuser l'engagement prolongé, tactique qualifiée dans la littérature académique de « hit and run » (Pilbeam, 2025) — vers une conflictualité aux marqueurs hybrides. Cette nouvelle posture opérationnelle intègre désormais des vecteurs technologiques tels que le cyberspace et les drones (UAV), tout en cherchant délibérément à limiter l'exposition des combattants et à s'affranchir des affrontements directs

Ce nouveau mode opératoire sur le théâtre d'opérations est désormais intégré tant par les forces armées et de police colombiennes que par les groupes armés illégaux actifs sur le territoire national. Ces dernières années, les

composantes de la force publique colombienne ont fait face à plusieurs incidents critiques liés à l'usage de drones, du cyberspace et d'autres vecteurs caractéristiques de la guerre hybride. Parmi ces événements figure notamment la neutralisation d'un hélicoptère UH-60 de la Police nationale, communément désigné sous le nom de Black Hawk, abattu par un drone lors d'une attaque ayant causé la mort de treize membres des forces de l'ordre (Quevedo, 2026); les plus de 80 frappes perpétrées au moyen de micro ou mini-drones contre la force publique entre 2023 et 2024 (El Espectador, 2025) ; ou encore l'attaque de drone menée contre une base militaire à Nariño, au cours de laquelle trois soldats professionnels ont été tués (Semana, 2026); ainsi que la frappe par drone menée contre une emprise militaire dans le Cesar, causant la mort de six militaires (Pulzo, 2025).

De même, une autre manifestation de ces nouvelles dynamiques réside dans le recrutement de mineurs via les réseaux sociaux, un phénomène en nette progression ces dernières années sur des plateformes telles que TikTok, Facebook et Instagram.



Par le truchement de ces réseaux, les groupes armés illégaux diffusent des contenus glorifiant la vie criminelle afin d'inciter les jeunes à intégrer leurs rangs, tout en établissant un contact direct avec des cibles potentielles à travers plus de 70 pages et comptes identifiés sur ces plateformes (Human Rights Watch, 2026).

Face à cette reconfiguration opérationnelle, caractérisée par l'adaptation tactique des groupes armés illégaux et leur recours à de nouvelles modalités de combat, les forces militaires et la Police nationale colombiennes ont dû s'efforcer de conserver un temps d'avance sur ces structures, avec pour objectif de neutraliser leurs actions offensives et de renforcer leur propre posture de riposte et de dissuasion à l'encontre de leurs membres. Pour ce faire, l'appareil militaire et policier a mis sur pied des unités spécialisées dans la mise en œuvre de vecteurs aériens sans pilote et le déploiement de systèmes d'armes de lutte anti-drones.

À cet égard, l'Armée nationale a formellement activé le Bataillon d'aéronefs télépilotés (BANOT), rattaché à sa Division d'assaut aérien. Cette composante a pour mission prioritaire de commander, d'opérer et d'assurer le maintien en condition opérationnelle des véhicules

aériens sans pilote (UAV) de l'Armée nationale, tout en contribuant à la neutralisation des drones et UAV engagés par les groupes armés illégaux à des fins de surveillance, de reconnaissance et de recueil de renseignement, ou employés de manière cinétique pour perpétrer des attaques contre les populations civiles et les unités militaires.

Dans la même dynamique, le ministère des Technologies de l'information et des communications a annoncé la création d'un groupe spécialisé destiné à neutraliser le recrutement de mineurs via le cyberspace, plus particulièrement sur des réseaux sociaux tels que TikTok, Instagram et Facebook qui constituent, comme indiqué précédemment, les plateformes privilégiées par les structures criminelles pour capter l'attention des jeunes et mener à bien des processus de recrutement forcé.

Parmi les principales mesures opérationnelles assignées à cette entité figure le déploiement de solutions technologiques dédiées à la détection de contenus faisant l'apologie de ces pratiques ou concourant au recrutement de mineurs. Ces éléments feront ensuite l'objet d'une analyse par une équipe pluridisciplinaire chargée d'établir si leur finalité relève effectivement de l'embrigadement de mineurs, afin de concevoir et d'implémenter des mécanismes algorithmiques visant à restreindre la diffusion et la visibilité de ces publications.



Le basculement doctrinal des groupes armés illégaux en Colombie vers l'adoption de technologies émergentes et de modes d'action hybrides face à l'État procède d'un constat tactique : dans le cadre d'un engagement conventionnel contre des forces régulières telles que l'armée et la Police nationale, leurs perspectives de succès opérationnel demeurent extrêmement limitées. À l'inverse, une configuration de conflit hybride permet d'atténuer l'asymétrie capacitaire, les acteurs irréguliers exploitant ces technologies contre les forces régulières pour accroître leur liberté d'action et leur potentiel opérationnel sans s'exposer à une défaite décisive sur le terrain (Baqués, 2023).

De surcroît, l'un des principaux avantages opérationnels de la guerre hybride pour ces acteurs réside dans son aptitude à faire durer le conflit, exerçant ainsi une pression politique et sociale continue sur l'acteur

étatique régulier et le contraignant, in fine, à rechercher des leviers de sortie de crise extrinsèques au domaine strictement militaire. Les interventions des forces armées américaines en Irak et en Afghanistan, ainsi que le retrait ultérieur de leurs contingents de ces théâtres d'opérations, illustrent cette dynamique : en dépit d'une supériorité militaire incontestable, Washington n'est pas parvenu à remporter une victoire stratégique décisive et a subi des pertes substantielles causées par des tactiques et des dispositifs hybrides, souvent de conception artisanale, mis en œuvre par des groupes armés irréguliers. En somme, la guerre hybride dote l'acteur asymétrique de capacités et de marges de manœuvre accrues, tout particulièrement lorsqu'il se trouve en situation de nette infériorité en termes de ressources humaines, matérielles, logistiques et structurelles face à un adversaire conventionnel (Baqués, 2023).

En conclusion, il convient de souligner que le recours aux vecteurs hybrides et la transition vers des conflits préférentiellement caractérisés par des mécanismes de guerre hybride et des dynamiques de « zone grise » ne scellent nullement la fin de la guerre conventionnelle, ni en Colombie ni sur l'échiquier mondial. La coexistence de méthodes et de moyens d'engagement diversifiés n'induit pas l'extinction des confrontations régulières, mais préfigure l'émergence de théâtres d'opérations toujours plus complexes et multidimensionnels. Cette réalité pose de nouveaux défis à la planification et à la conduite stratégique de la défense au XXI^e siècle, contraignant les États à développer des capacités aptes à répondre simultanément aux menaces conventionnelles et asymétriques (Hoffman, 2009).

Dans le contexte colombien, bien que les engagements de nature conventionnelle s'inscrivent désormais dans une proportion moindre par rapport à d'autres modes de confrontation, ils demeurent une constante opérationnelle. Dès lors, le conflit interne colombien conserve des composantes régulières qui s'articulent avec l'emploi d'outils hybrides — un continuum qui renforce son caractère multidimensionnel et complexifie la planification capacitaire ainsi que la posture de riposte de l'État face au spectre élargi des menaces.



Équipe d'analyse

UNIDAD DE ANÁLISIS POLÍTICO Y SEGURIDAD
CORPORATIVA



Mateo Pineda
Consultante UAPSC

RÉFÉRENCES

Organización de las Naciones Unidas. (1945, 26 de junio). Carta de las Naciones Unidas. <https://www.un.org/es/about-us/un-charter/full-text>

Deangelillo, P. A. (2024). Análisis e identificación de los elementos del diseño operacional en el conflicto Rusia-Ucrania en la anexión de Crimea en el año 2014 [Trabajo final integrador, Escuela Superior de Guerra Conjunta de las Fuerzas Armadas]. Repositorio Digital de la Facultad Militar Conjunta. <https://cefadigital.edu.ar/handle/1847939/3392>

U.S. Department of State. (2026, 10 de marzo). The United States to host the Shield of the Americas Summit. U.S. [Department of State](#)

Ministerio de Defensa Nacional de Colombia. (2026). Colombia ingresa al Escudo de las Américas. [Ministerio de Defensa Nacional de Colombia](#)

U.S. Department of State. (2026, julio). Joint statement by members of the Shield of the Americas. [U.S. Department of State](#)

Mazo González, D. (2026, 11 de marzo). EE. UU. reveló por qué no invitó a Colombia al Escudo de las Américas, Petro respondió: “Nosotros ponemos vidas”. Infobae. [Infobae](#)

Ministerio de Defensa Nacional del Ecuador. (2026). ¡Tres países unidos para cerrarle el paso al narcoterrorismo! Las fronteras no pueden ser una ventaja para las mafias [Publicación en X]. X. Publicación del Ministerio de Defensa Nacional del Ecuador en X

Foro Económico Mundial. (2025, 19 de junio). Nueva ruta de la seda de China: los países de América Latina que ya se unieron al gigantesco proyecto. [Foro Económico Mundial](#)

Pilbeam, B. (2025). Reflecting on war and peace. En P. Hough, A. Moran, B. Pilbeam, & W. Stokes (Eds.), *International security studies: Theory and practice* (3rd ed., pp. 87–102). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781032641089-9>

United Explanations. (2026, 3 de abril). El Escudo de las Américas: la nueva alianza militar regional. [United Explanations](#)

Human Rights Watch. (2026, 24 de agosto). Colombia: Crece el reclutamiento de niños y niñas por grupos armados. [Human Rights Watch](#)

Pulzo. (2026). Ataque del ELN con drones y táticos en Aguachica deja seis soldados muertos: Ejército de Colombia. [Pulzo](#)

Semana. (2026, 20 de abril). Tres soldados muertos y varios heridos tras combates con grupo armado y un “enjambre de drones” en Ipiales. [Semana](#)

El Espectador. (2025). Ataques con drones: así usan disidencias de FARC, ELN y Clan del Golfo la nueva arma de guerra. [El Espectador](#)

Quevedo Socha, N. A. (2026, 19 de abril). Así fue como las disidencias de las Farc destruyeron un helicóptero Black Hawk en Antioquia. La FM. [La FM](#)

Ejército Nacional de Colombia. (2025, 15 de octubre). El primer Batallón de Aeronaves No Tripuladas de Latinoamérica fue activado por el Ejército Nacional. [Ejército Nacional de Colombia](#)

Ministerio de Tecnologías de la Información y las Comunicaciones. (2026, 28 de agosto). Ministerio TIC creará grupo especializado para identificar contenido relacionado con el reclutamiento de menores a través de redes sociales. [Ministerio TIC](#)

Ejército Nacional de Colombia. (2025, 9 de julio). El Ejército de Colombia avanza en diseño y creación de su primer Batallón de Aeronaves No Tripuladas para la lucha contra drones. [Ejército Nacional de Colombia](#)

Hoffman, F. G. (2009). Hybrid warfare and challenges. *Joint Force Quarterly*, 52, 34–48. [Artículo / PDF](#)

Baqués Quesada, J. (2021). De las guerras híbridas a la zona gris: La metamorfosis de los conflictos en el siglo XXI. UNED. [Página oficial de UNED](#)

Lara, J. (2025, 12 de enero). La verdad sobre la masacre de Maidán: el momento “cero” de la guerra en Ucrania. CEMEES. [Artículo en CEMEES](#)

France 24. (2024, 21 de febrero). 10 años del final del Maidán, el origen del rechazo ucraniano a Vladimir Putin. France 24. [Artículo en France 24](#)

García Alonso, R. (2022). La invasión rusa de Ucrania de febrero de 2022. El uso retórico del derecho internacional en la política exterior rusa. *Anuario Iberoamericano sobre Derecho Internacional Humanitario*, 3, 19–50. <https://doi.org/10.5294/aidih.2022.3.2>

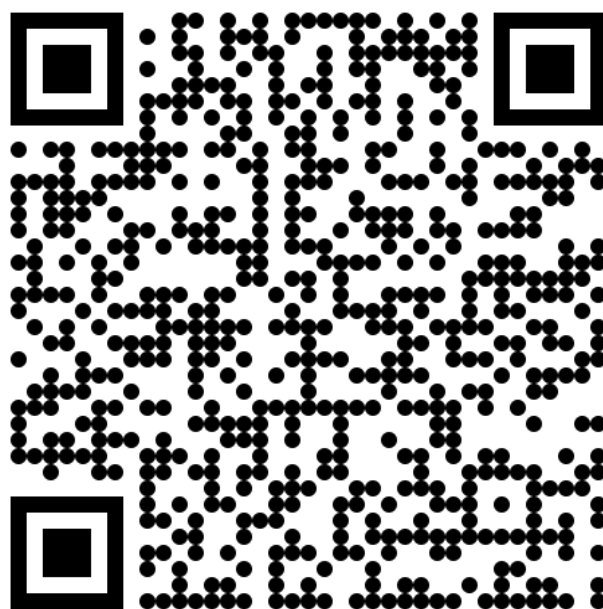
Sun Tzu. (s. f.). Capítulo 3 de El arte de la guerra: La estrategia ofensiva. El arte de la guerra. <https://elartedelaguerra.es/texto-completo/capitulo-3-la-estrategia-a-ofensiva/>

Organización del Tratado del Atlántico Norte. (1949, 4 de abril). Tratado del Atlántico Norte. <https://www.nato.int/en/about-us/official-texts-and-resources/official-texts/1949/04/04/the-north-atlantic-treaty> Mi Oriente. (2026).

Note. Le travail d'investigation et d'analyse présenté dans ce rapport est exclusif à 3+ Security Colombia. Par conséquent, il est recommandé de ne pas divulguer le présent document. 3+ Security Colombia Ltda. se réserve le droit quant aux interprétations pouvant découler de la lecture, de l'examen et de la consultation des informations présentées.



SECURITY
COLOMBIA



**SCANEZ ET ACCÉDEZ AUX
ÉDITORIAUX COMPLETS.**

Si vous souhaitez en savoir plus sur nos éditoriaux,
analyses géopolitiques et rapports de risque, scannez
le code QR.

La sécurité dont le monde a besoin